

Étapes d'évaluation :

- ◆ Analyse des dossiers par le comité de sélection afin de déterminer l'admissibilité des candidatures.
- ◆ Audition à l'aveugle par un jury préliminaire des enregistrements sonores pour les candidats répondant aux critères d'admissibilité. Les candidats non retenus seront avisés par lettre.
- ◆ Audition de 20 minutes devant jury des candidatures retenues par le jury préliminaire ; le jury se réserve le droit d'interrompre l'écoute des candidats à tout moment de l'audition. Les candidats sélectionnés pour l'audition seront avisés par téléphone.
- ◆ Selon le nombre de candidatures retenues, la Fondation se réserve le droit d'organiser un 2^e tour d'audition afin de déterminer les finalistes du concours.
- ◆ Une entrevue d'environ 10 minutes avec les finalistes constituera l'étape finale permettant de déterminer les lauréats du concours.

Répertoire d'audition :

Le répertoire proposé devra inclure des œuvres d'époques et de styles variés, mettant en valeur la musicalité et la virtuosité du candidat.

◆ 15 mars 2010 :

Soumission du dossier de candidature incluant :

- La liste complète des œuvres qui seront présentés lors des auditions (7, 8 et 9 avril 2010) :
 - 1^{er} mouvement d'un concerto
 - 1^{er} mouvement d'une sonate classique
 - un mouvement d'une œuvre de J.-S. Bach pour instrument seul*
 - une pièce de virtuosité*
- Un enregistrement récent des deux œuvres suivantes (sur disque compact seulement) :
 - un mouvement d'une œuvre de J.-S. Bach pour instrument seul*
 - une pièce de virtuosité*

*Ces œuvres devront être les mêmes sur le disque compact et lors des auditions devant jury.

- ◆ Le choix des pièces entendues à chacun des tours de l'audition est à la discrétion du jury ; les pièces entendues seront sélectionnées dans la liste des œuvres remise au moment de l'inscription ; **aucune modification** à la liste des œuvres ne sera acceptée **après le dépôt de l'inscription**.
- ◆ Les candidats sont priés de prévoir, pour le jury, une copie des partitions des pièces qu'ils entendent présenter. Ils devront la remettre au jury au moment de l'audition.

Accompagnateur :

- ◆ Un piano sera mis à la disposition des candidats pendant les auditions à la salle de musique de chambre de la Maison des Jeunesses Musicales du Canada.
- ◆ S'ils le souhaitent, les candidats pourront recourir aux services d'un accompagnateur mais il leur incombe de l'embaucher et de lui faire part des détails de l'audition.
- ◆ Advenant des difficultés à trouver un accompagnateur, il sera possible de recourir aux services de l'accompagnateur désigné par la Fondation.

Entrevue des finalistes (10 minutes) :

- ◆ Cette étape fait partie intégrante de la phase finale. Chaque finaliste doit être prêt à discuter de son plan de carrière et à expliquer comment le prêt d'un instrument de la banque d'instruments de la Fondation Jeunesses Musicales du Canada est un outil indispensable à la poursuite de son apprentissage instrumental.

Lauréats :

- ◆ La Fondation communiquera directement avec les lauréats du concours dans les jours suivant l'audition. Afin de bénéficier d'un prêt d'instrument, les candidats retenus devront s'engager formellement par écrit envers la Fondation et respecter les conditions du contrat de prêt établi par la Fondation Jeunesses Musicales du Canada.
- ◆ Advenant l'impossibilité pour le candidat de se conformer au contrat de prêt d'instrument, celui-ci ne pourra bénéficier de l'accès à ce programme et sa candidature ne pourra être retenue.

Documents à soumettre avec l'inscription :

- ◆ Un dossier de présentation incluant :
 - i. Des notes biographiques ou un curriculum vitae ;
 - ii. Un dossier de presse (si disponible) ;
- ◆ Une liste détaillée du répertoire d'audition (compositeur, titre, minutage) ;
- ◆ Un enregistrement récent (sur disque compact seulement) du répertoire présenté ;
- ◆ Une preuve du statut d'étudiant à temps plein dans le cadre d'un programme d'interprétation en musique d'une université reconnue ou d'un conservatoire de musique ;
- ◆ Une lettre de recommandation provenant du professeur d'instrument (programme d'interprétation en musique) ;
- ◆ Une attestation de naissance ou de citoyenneté canadienne ou une preuve du statut de résident permanent (les candidats doivent être âgés de 25 ans ou moins au 1^{er} décembre 2010) ;
- ◆ Une lettre de motivation d'au plus 350 mots expliquant les raisons pour lesquelles le prêt d'un instrument par la Fondation Jeunesses Musicales du Canada est un outil indispensable à la poursuite de votre apprentissage instrumental et au développement de votre carrière professionnelle.

Date limite pour la soumission des dossiers :

Lundi 15 mars 2010

Calendrier d'auditions :

- ◆ 1^{er} tour : 7 et 8 avril 2010
- ◆ 2^e tour (à confirmer) : 9 avril 2010

Lieu d'audition :

Salle de musique de chambre
Maison des Jeunesses Musicales du Canada
305, avenue du Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H2T 1P8

N.B. Les dossiers incomplets ne pourront faire l'objet d'une évaluation et ne seront pas considérés.
La FJMC se réserve le droit de modifier le calendrier d'auditions si nécessaire.

Envoi des dossiers :

Fondation Jeunesses Musicales du Canada
Banque d'instruments
305, avenue du Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H2T 1P8

Téléphone : 514-845-4108, poste 247
Courriel : boursesfjmc@jmcanada.ca